



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Revalorisation salariale du personnel hospitalier

Question écrite n° 29166

### Texte de la question

M. Jean-Félix Acquaviva appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les salaires dans la fonction publique hospitalière, mis en exergue dans le cadre de cette crise inédite de covid-19. Le 25 mars 2020, le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est engagé, depuis l'hôpital militaire de campagne installé à Mulhouse, à verser au personnel soignant une « prime exceptionnelle pour pouvoir accompagner financièrement cette reconnaissance ». Cette prime de 500 à 1 500 euros ne concerne cependant pas tous les établissements hospitaliers et n'est que ponctuelle. Si cette décision est à saluer, c'est néanmoins une revalorisation salariale globale reconnaissant sur la durée les compétences à tous les niveaux qu'il faut mettre en œuvre. S'agissant des salaires des personnels infirmiers notamment, il est nécessaire de rappeler que la France se classe au dernier rang des pays de l'OCDE (27e sur 28). Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière afin de valoriser ces métiers vitaux et précieux pour tous et de les rendre attractifs dans la durée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Félix Acquaviva](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (2<sup>e</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29166

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mai 2020](#), page 3217

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)